







# **IMPORTANT:**

AU HAVRE,
RENDEZ VOUS A 10H
A L'HOTEL DE VILLE
LE CORTEGE PRENDRA ENSUITE LA
DIRECTION DE FRANKLIN

Les tracts et les affiches pour le 1<sup>er</sup> mai sont disponibles au secrétariat de l'UL, auprès de Lydia

Des distributions de tracts sont prévues mardi 28/04 : À la gare SNCF, devant l'immeuble SPB, et près de Dresser.

RDV à 06h30 à FRANKLIN pour les volontaires.

VENEZ NOMBREUX!





www.cgt.fr













### Après le 29 janvier et le 19 mars, Tous ensemble, salariés, retraités, privés d'emploi, étudiants, lycéens, Faisons du 1<sup>er</sup> mai une grande journée de lutte pour les revendications!

La mobilisation du 19 mars 2009 a connu une ampleur incontestable, tant par le nombre de grévistes, du privé comme du public, que par le nombre de manifestants qui se sont retrouvés pour redire haut et fort qu'ils n'ont pas à payer une crise dont ils ne sont pas responsables. Le gouvernement et le patronat doivent entendre ce que disent les salariés et répondre aux l'intersyndicale. propositions de revendications en matière d'emploi dans le privé comme dans le public, de pouvoir d'achat et de relance économique, de garanties collectives, de services publics et de réglementation de la sphère financière qui s'étaient déjà exprimées le 29 janvier sont encore plus d'actualité aujourd'hui face à l'aggravation de la crise et de ses conséquences.

Le gouvernement s'entête à justifier des mesures comme le bouclier fiscal ou la défiscalisation des heures supplémentaires, alors même qu'elles aggravent les injustices et sont contreproductives face au développement du chômage. Il persiste dans sa politique de suppression d'emplois publics.

Des entreprises continuent à privilégier la rentabilité financière et à utiliser la crise pour accélérer des restructurations. Les suppressions d'emplois qui s'enchaînent renforcent l'inquiétude des salariés pour leur avenir et rendent légitime leur colère. Dans l'agglomération, Total, Ato, Millenium, Plastic Omnium, Renault, etc...sont touchés par ces annonces.

L'augmentation du nombre de chômeurs, la baisse significative de la consommation, l'incertitude grandissante sur l'activité des entreprises témoignent de la gravité de la crise qui frappe un nombre croissant de salariés sans que nul ne puisse aujourd'hui en prédire la durée.

C'est pourquoi, dans la suite des journées du 29 janvier et du 19 mars et dans ce contexte exceptionnel de crise du capitalisme,

les organisations syndicales s'entendent pour que le  $\mathbf{1}^{\text{er}}$  Mai soit l'occasion de rappeler au gouvernement et au patronat nos revendications.

# En matière d'emploi dans le privé et dans le public :

Arrêt des licenciements, des suppressions d'emplois, des restructurations, des fermetures d'entreprises, etc...

#### o Concernant les salaires :

Pour une augmentation générale immédiate des salaires, pensions, retraites et minima sociaux ;

#### Pour la défense et le renforcement des Services Publics :

NON aux suppressions de postes, NON aux privatisations, NON à la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) porteuse de régression sociale. NON à la casse de l'Education Nationale. OUI à des Services Publics Républicains de qualité, accessibles à tous les citoyens et garants de la solidarité;

## Pour une Sécurité Sociale égalitaire et solidaire :

NON aux déremboursements de médicaments, aux franchises médicales, aux contre réformes hospitalières, aux ARS (Agence Régionale de Santé), qui remettent en cause les principes fondateurs de la Sécu (santé, retraite, ...);

#### Pour des politiques publiques favorisant la relance économique :

L'Etat, l'Union Européenne et les organismes internationaux doivent prendre toutes leurs responsabilités, notamment en matière d'intervention publique coordonnée allant vers une meilleure répartition des richesses ;

#### Pour la liberté du droit syndical :

NON aux discriminations, non à la répression syndicale...

- Pour que la solidarité ne soit pas un délit et que tous ceux qui font un geste de solidarité envers les étrangers en situation irrégulière ne soient pas traînés en justice.
- o **Pour la solidarité internationale** avec les salariés en lutte dans le monde.

La crise c'est eux, la solution c'est nous tous ! Rassemblement à 10 h 00 à l'hôtel de ville



#### **AUX SYNDICATS CGT DE SEINE MARITIME**

Rouen, le 20 avril 2009

Cher-e-s Camarades,

Le secteur santé travail de l'UD organise une journée d'étude sur le thème

« les évolutions des moyens du CHSCT dans les textes et les avancées juridiques »

### Jeudi 4 juin 2009 à l'Union Locale CGT du Havre

Cercle Franklin - 119 cours de la République 76600 LE HAVRE

Nous reviendrons sur plusieurs décisions récentes comme :

- <u>l'obligation de l'employeur à</u>
- une obligation de résultat en matière de sécurité
- non pas maintenir mais améliorer les conditions de travail
- fournir la liste des postes liés à la sécurité
- les moyens du CHSCT
- être obligatoirement consulté sur l'évaluation individuelle des salariés
- être consulté pour avis en cas de dénonciation d'accord, modification de la durée du travail...
- le droit élargi sur le recours à l'expert du CHSCT
- de saisir directement le juge en cas de risque grave

Cette journée sera donc l'occasion « de se mettre à la page » en ce qui concerne l'outil CHSCT pour nous aider dans les luttes. Nous espérons donc une large participation.

Philippe SAUNIER A

Ci-joint fiche de participation à nous retourner

### FICHE DE PARTICIPATION JOURNEE D'ETUDE JEUDI 4 JUIN • LE HAVRE

# « Les évolutions des moyens du CHSCT dans les textes et les avancées juridiques »

Le syndicat :	
Adresse :	
Tél. :	Mel :
Inscrit le (les) camarades :	
NOM(s) Prénom (s) :	<del>-</del>
A ratourner à UD CCT 26	avenue iean Rondeaux 76108 ROUEN CEDEX

Ud76@cqt.fr - fax. 02.35.58.88.69



Mercredi 22 Avril 2009

### Les stratégies

### Pour 40 % des salariés, le dialogue social s'est détérioré

#### LE SONDAGE

Pour une large majorité (89 %) de salariés, la crise économique aura des répercussions très importantes ou assez importantes non seulement sur la motivation des salariés mais aussi sur le moral (94 %), la relation salariés-employeurs (82 %), les performances économiques (89 %), la culture d'entreprise (72 %) et l'emploi (93 %). Telles sont les conclusions d'un sondage CSA auprès de 949 salariés de plus de 18 ans diligenté par le groupe de conseil en relations sociales Alpha. Autre information, toujours selon la même source, quelque 40 % des salariés jugent que le dialogue social au sein de l'entreprise s'est détérioré au cours

des dernières années (et un quart d'entre eux estiment qu'il va se détériorer dans les prochains mois). Ils sont aussi près d'un quart (24 %) à estimer qu'il faut réformer profondément le modèle social français et 70 % qu'il faut le faire que sur certains points. La question syndicale les partage en deux blocs quasi égaux puisque 45 % des salariés se sentent bien ou très bien représentés par les syndicats (contre 44 % plutôt mal ou très mal représentés). Toutefois, trois quarts d'entre eux n'ont pas entendu parler de la réforme de la représentativité syndicale, votée en août 2008, contre seulement 7 % qui savent ce que

signifie cette réforme et 19 % qui en ont entendu parler sans savoir de quoi il est question. Enfin, 92 % jugent important que les salariés qui souhaitent changer d'emploi puissent, pour le faire, bénéficier d'une aide individuelle, ou être pris en charge par le service public de l'emploi (55 %).

M. J.

Tous droits réservés : Les Echos 399E33E989404002D51B1E30B90481839A45EB1C37426BB867F5316 Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

### > PLUS LOIN QUE NOS DROITS

# PROTOCOLE PRÉÉLECTORAL

# DES CLAUSES NOUVELLES À NE PAS OUBLIER



Depuis la loi du 20 août 2008 sur la représentativité, plusieurs nouvelles dispositions impactent le contenu du protocole préélectoral. > Alain Mennesson et Aurélie Mahout

Il s'agit notamment:

- Des modifications apportées à la prise en compte des salariés prestataires mis à disposition des entreprises :
- dans les effectifs pour ceux ayant une présence d'un an
- même chose pour les électeurs mais avec une présence continue d'un an
- éligibles comme DP avec une **présence continue** de deux ans (pour mémoire, ils ne peuvent être élus ni au CE ni à la délégation unique du personnel de l'entreprise utilisatrice).

Il est nécessaire de faire entrer dans le protocole l'obligation de respecter ces dispositions. En outre, avant les négociations de protocole, l'entreprise utilisatrice doit interroger par écrit les entreprises prestataires qui mettent à disposition des salariés pour en avoir la liste selon les trois critères cités ci-dessus. Le document doit porter la mention du choix que fait le salarié de voter ou pas aux élections de l'entreprise utilisatrice, car il peut voter dans sa propre entreprise.

Ce n'est donc qu'ensuite et au moment du protocole que l'entreprise fixe le décompte des effectifs et la liste électorale.

- Les dépôts de listes communes entre plusieurs organisations syndicales. Deux dispositions sont à faire entrer dans le protocole :
- l'information par l'employeur aux autres listes du partage des voix qui sera fait après le vote et qui est indiqué au moment du dépôt de la liste commune. A défaut d'indication, le partage des voix se fera à part égale (article L2122-3 code du travail)

- l'appartenance syndicale des salariés candidats sur cette liste commune sera communiquée par l'employeur aux autres listes après le dépôt et avant le vote. C'est une information importante car la loi a modifié les critères de désignation du représentant syndical au CE. En effet, seules les organisations syndicales ayant des élus au CE peuvent y nommer un représentant (donc deux élus minimum : soit un titulaire et un suppléant ou encore deux titulaires ou deux suppléants).
- Les conditions de validité du protocole. L'exigence d'unanimité pour l'ensemble du texte a disparu. Seules certaines dispositions obligent toujours à l'unanimité:
- la suppression du CE et du mandat de délégué syndi-
- le nombre et la composition des collèges DP et CE
- l'organisation du scrutin hors temps de travail, DP et CE.

Pour tout le reste, il faut une double condition de majorité :

- la majorité des organisations ayant négocié le protocole (3 sur 5 par exemple)
- cette majorité de syndicats doit avoir recueilli la majorité de suffrages exprimés lors des dernières élections, ou lorsque ces résultats ne sont pas disponibles, la majorité des organisations représentatives dans l'entreprise.

Le principe de la négociation par accord collectif et pas par protocole reste maintenu pour :

- la durée des mandats entre deux et quatre ans
- la mise en place du vote électronique.



Le 1er mai à Cuba est un évènement national, peut être encore plus cette année, avec les 50 ans de la Révolution.

Un collectif s'est d'ailleurs constitué à cette occasion pour trouver la personne qui incarnera le CHE dans le cortège.

Il semblerait que le choix de la personne désignée s'est porté sur un petit français, de surcroit syndicaliste (à ce qu'il parait...).

En direct de La Havane, Place de la révolution, nous avons pris les premiers clichés de ce "CHE nouveau", qui prenait son rôle très à cœur et essayait déjà les costumes locaux...



Enfin, tout cela pour dire que, pendant que certains triment, d'autres se la coulent douce au soleil!



### LOCATIONS HIVER 2008 / 2009 FRANCE

36 rue Clovis 76600 LE HAVRE - Tél.: 02 35 21 69 63 - Fax: 02 35 21 82 39 - reservations@vivats.fr

Valmorel

Les Coches

La Norma

Le Corbier

Les Ménuires

St-Sorlin

Les Arcs

Valloire

Val-Thorens

Valmeinler

Châtel

Samoëns

Argentière

Les Carroz

Les 2 Alpes

Chamrousse

Gresse en Vercors

Prapoutel Les 7 Laux

Orcières

Risoul

Les Orres

St-Lary

Font-Romeu

**Peyragudes** 

Antibes / Golfe Juan

Ste-Maxime

Cavalaire

St-Aygulf

St-Briac

Benodet

Kerfany

Noirmoutier

Pour vos vacances de Paques rendez-vous en page 20

